

Procès-Verbal

Conseil Municipal de Saint-Antonin du Var

Séance du mercredi 23 janvier 2019

Membres en exercice : 13
Membres présents : 9
Membres votants : 10

Date de convocation : 18/01/2019

Présents : Serge BALDECCHI, Marie-José RUBY, Muriel HARANG-CAHOREAU, Antoine d'INGUIMBERT, Jean-Pierre GUINDEO, Annick BOYZON, Claude CARINI, Christian GIRAUD, Anne-Marie VANCOILLIE.

Absents/excusés : Mathieu ADAMISTE, Elisabeth FONQUERNIE, Franck HOYEZ (pouvoir à Jean-Pierre GUINDEO), Christophe VALETTE.

Secrétaire : Antoine d'INGUIMBERT

EXTRAITS DES DELIBERATIONS

N° 2019-01 : Sollicitation de la DETR exercice 2019

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque année, les communes rurales peuvent solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) afin de financer un ou plusieurs de leurs projets d'investissement.

Il informe l'Assemblée que l'opération suivante est prête à être lancée en 2019 :

- **Travaux sur l'établissement « Lou Cigaloun »**

[...]

❖ **Le plan de financement prévisionnel pour cette opération peut être établi ainsi :**

Cout HT de l'opération : 225.000 € HT

DETR 2019	90.000 €	soit 40,00 %
Comm. d'Agglo. Dracénoise	37.000 €	soit 16,44 %
Autofinancement	98.000 €	soit 43,56 %

TOTAL 225.000 €

Il est proposé au Conseil Municipal notamment d'approuver cette opération d'investissement, d'approuver son plan de financement prévisionnel, et d'autoriser le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2019.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'investissement présenté en exposé

Approuve son plan de financement prévisionnel tel que présenté en exposé ;

Autorise le Maire à solliciter l'aide de l'Etat au titre de la DETR2019 pour un montant de 90.000 €

Précise que la Commune prendra en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicitée au titre de la DETR et le taux réellement attribué ;

Précise que la Commune prendra en charge également, le cas échéant, la part de financement non-accordée par un partenaire public sollicité ;

Autorise le Maire à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à l'obtention de l'aide financière ici sollicitée.

N° 2019-02 : Tarif des concessions au columbarium

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tarif des concessions au cimetière et au columbarium est fixé par délibération du Conseil Municipal, organe compétent en la matière.

Il propose au Conseil Municipal de procéder à la révision du tarif des concessions au columbarium.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Fixe le tarif des concessions au columbarium selon les modalités suivantes :

- | | | |
|--------------------------------|-------|-----------------|
| - Concession initiale | 900 € | Durée de 15 ans |
| - Renouvellement de concession | 180 € | Durée de 15 ans |

Précise que la présente délibération s'applique à tous les columbariums du cimetière de St-Antonin et que le tarif de renouvellement s'applique également aux concessions en cours de jouissance et non pas uniquement aux concessions à venir.

N° 2019-03 : Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les statuts de la Communauté d'Agglomération Dracénoise peuvent être modifiés régulièrement, par le biais d'une délibération du Conseil d'Agglomération dans un premier temps, puis par le biais de délibérations concordantes des Conseils Municipaux des Communes membres dans un second temps.

Il expose au Conseil Municipal que par délibération n°C_2018_194 en séance du 20 décembre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Dracénoise (CAD) a approuvé une modification statutaire portant sur les trois points suivants :

- Changement de dénomination : « Dracénie Provence Verdon Agglomération »
- Intégration de la compétence « mobilier urbain en matière de transport public »
- Ajout de la compétence facultative « déneigement de la route d'accès au mont Lachens »

Le Maire présente à l'Assemblée la délibération du Conseil d'Agglomération ainsi que les statuts modifiés approuvés en Conseil d'Agglomération, et sollicite l'avis du Conseil Municipal concernant cette modification de statuts.

Le Conseil Municipal de St-Antonin du Var, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

Approuve les statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération joints à la présente délibération ;

Autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la Mise en œuvre de la présente décision.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- **Station Rosalie :**

Le Maire rappelle à l'assemblées que la Station Rosalie abandonne l'exploitation de son activité.

- **Chats errants :**

Le Maire est sollicité pour intervenir concernant la stérilisation des chats errants.

Il précise toutefois que cette intervention n'est pas une obligation, qu'elle ne concerne que les chats errants sur le domaine public et qu'après implant d'une puce et stérilisation, les chats sont relâchés dans leur environnement d'origine. Partenariat avec l'association « 30 millions d'amis » à étudier.

- **Motion « opposition à la présence d'animaux sauvages dans les cirques » :**

Le Conseil Municipal s'est prononcé majoritairement défavorable à cette motion.

- **Travaux de reconstruction après les inondations du 31 octobre :**

Les travaux chemin de la Tuvelière sont achevés. Le square devrait rouvrir pour le 11 février.

REMERCIEMENTS A L'ENSEMBLE DE L'EQUIPE MUNICIPALE POUR LES VOEUX

QUESTIONS DIVERSES

- **Marie-José RUBY :**
 - Illuminations de fin d'année :
Les motifs lumineux ont été déconnectés par une entreprise habilitée.

- **Antoine d'INGUIMBERT :**
 - Ecole numérique :
L'Inspection Académique a adressé la convention de co-financement pour l'achat de matériel informatique à destination de l'école.
 - Conseil d'école : Vendredi 1^{er} février
 - Cinéma à St-Antonin : prochaine projection ~~mercredi 13 mars~~ à 20h30 à l'espace culturel
[NDLR : la date de la séance est avancée au mercredi 06 mars à 20h30 à l'espace culturel]

- **Jean-Pierre GUINDEO :**
 - PIDAF : programmation du débroussaillage quartier de Salgues et possibilité d'ouverture d'une piste DFCl vers le parc photovoltaïque.
 - Ad'AP (mise en accessibilité des établissements et équipements publics) :
 - Les travaux programmés en 2018 sont en cours d'achèvement.

- **Claude CARINI :**
 - La rampe d'accès à l'Agence Postale reste dangereuse en cas de gel (plaque de glace).
 - Le Maire : le ré-agrèage de la rampe va être refait par les services techniques.

* * *

Levée de la séance à 19h30